

REGLEMENT TOURNOI TENNIS DE TABLE

ZONE SUD OUEST de POUSSINS – 10 ANS

ARTICLE 1: Organisation et désignation

Le Tennis de Table Passageois et la Ligue Nouvelle Aquitaine organisent un tournoi de tennis de table concernant les joueurs de la zone sud ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine) pour les catégories Poussins – Benjamins 1 au Centre Omnisports Jacques Clouché, 8 Avenue. François Mitterrand, 47550 Boé, le mercredi 11 juin 2025.

Seuls les joueurs ou joueuses licenciés en Loisirs et en compétitions pourront participer.

La compétition se déroulera sur 28 tables, les balles PVC seront fournies par l'organisateur.

La salle sera ouverte une heure avant le début des compétitions.

- Juge arbitre : Patrice Jouette (JA 3)
- Juge arbitre adjoint : Alain de RAIGNIAC et un Juge arbitre d'Occitanie

Le tournoi est homologué par la ligue Nouvelle Aquitaine et la Zone Sud Ouest

Article 2 : Déroulement du tournoi et tableaux

5 tableaux sont proposés :

- Tableau A élite : Poussins / benjamin 1 regroupant les meilleurs joueurs (classement mensuel mai FFTT): 24 joueurs (possibilité d'intégrer les meilleures féminines)
- Tableau B : Garçons nés en 2015 : 48 joueurs (possibilité de surclasser les joueurs)
- Tableau C : Filles nées en 2014 et 2015 : 24 joueuses (possibilité de surclasser les joueuses)
- Tableau D : Garçons nés en 2016 et après : 48 joueurs (possibilité de surclasser les joueurs)
- Tableau E : Filles nées en 2016 et après : 24 joueuses max (possibilité de surclasser les joueuses)

Les tableaux se dérouleront au 1er tour par poule de 3 joueurs, des poules de 4 seront faites en fonction du nombre d'inscrits. Possibilité de fusionner les tableaux si le nombre de participants n'est pas suffisant.

L'arbitrage des parties des poules est assuré par les joueurs. Le perdant de chaque partie devra arbitrer la partie suivante.

Le club organisateur fournira un certain nombre d'arbitres qui permettront le bon déroulement du tournoi.

Les deux premiers de chaque poule sortent en tableau principal, les 3èmes sont placés en tableau consolant. Le tournoi se déroule avec un classement intégral.

Toutes les parties (poules, tableaux...) se déroulent au meilleur des cinq manches. Un joueur ou une joueuse ne peuvent s'inscrire qu'à un seul tableau

Les poules seront constituées en tenant compte du classement FFTT mensuel de début mai 2025 et par tirage au sort, en évitant de faire jouer des joueurs du même club en poule.

Article 3 : Directives, tenue, capitanat :

La tenue sportive réglementaire est obligatoire. Elle se compose d'une chemisette à manches courtes ou sans manches et d'un short ou d'une jupette.

Le capitanat sera autorisé pour toutes les catégories.

Toutes autres personnes seront interdites de circuler et de stationner dans les couloirs limitant les aires de jeux.

Article 4 : Horaires du tournoi, tarif, inscriptions et récompenses

L'ouverture de la salle se fera à 8h, accueil et pointage de 8h30 à 9h30

Début de la compétition à 10h – fin de la compétition à 17h30

Podium et remise des récompenses vers 18h

Pas de pause entre 12h et 14h.

Les engagements sont à faire parvenir avant le samedi 7 juin.

Par Internet inscription en ligne : <http://www.tennisdetablepassageois.fr>

Le lien : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdFYhb5Q28v_BKh7mAN-q8KuwPvRxZHj-ZM483k0iVsB8HIYQ/viewform

Par email : tppassageois@orange.fr

Des inscriptions supplémentaires pourront être prises après la date du vendredi 6 juin, il faudra contacter le responsable de l'épreuve : Arnaud Lapeyre : 06.64.27.83.88

Les engagements seront réglés sur place au moment du pointage, la présentation obligatoire de la licence de la saison en cours avec la mention « certificat médical présenté » ou à défaut un certificat médical en cours de validité. •

L'inscription par tableau est de 6€.

Tous les participants auront une récompense (Diplômes, goodies...)

Les 8 premiers des tableaux A-B-C-D-E ainsi que les 4 premiers des tableaux consolants seront récompensés par des médailles, coupes...

Le plus jeune garçon et la plus jeune fille seront récompensés.

• ARTICLE 5 : Règlement F.F.T.T

La participation au tournoi implique de fait l'acceptation du présent règlement. Pour tout oubli, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T et de l'I.T.T.F. Les résultats des rencontres seront pris en compte dans le classement FFTT des participants avec un coefficient de 0,75.

ARTICLE 6 : Autorisation

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi autorise les organisateurs à diffuser des photos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers,...).